

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

PROJET DE DEVELOPPEMENT MULTISECTORIEL ET DE RESILIENCE URBAINE DE
KINSHASA (KIN ELENDA)

**Termes de Référence pour le recrutement d'un Consultant Individuel en appui à
la mise en œuvre des activités de la Sous-Composante Gouvernance Locale du
Projet Kin-Elenda**

I. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale de 500 millions de dollars américains (sous forme d'un don de 250 millions de dollars américains et un crédit de 250 millions de dollars américains), pour la mise en œuvre du Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa appelé « KIN-ELENDA ».

L'objectif de développement du projet KIN ELENDA est d'améliorer la capacité institutionnelle en gestion urbaine et l'accès aux infrastructures et services, ainsi qu'aux opportunités socio-économiques à Kinshasa.

Le Projet KIN ELENDA s'articule autour de 4 composantes et sous composantes ci-après:

1. Infrastructures et services résilients (USD 355 millions)

1.1. Services de base à l'échelle de la ville (USD 255 millions)

1.2. Amélioration des quartiers (USD 100 millions)

2. Communautés inclusives et résilientes (USD 125 millions)

2.1. Inclusion socio-économique (USD 105 millions)

2.2. Planification urbaine et gestion foncière (USD 10 millions)

2.3. Gouvernance locale (USD 10 millions)

3. Gestion du projet (USD 20 millions)

4. Composante contingence d'intervention d'urgence (USD 0 millions)

Dans sa première phase, les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial

essentiellement. Cette première phase préparera le terrain pour des investissements plus structurants dans les phases suivantes de l'intégration physique des quartiers ciblés et l'extension à plus grande échelle de la démarche à d'autres quartiers de la ville.

La composante 2 vise à améliorer la gestion urbaine et l'accès aux opportunités socio-économiques. A cet effet, dans sa sous-composante 2.3. « Gouvernance locale », le projet vise spécifiquement à améliorer la gouvernance de la Ville de Kinshasa. Cette sous-composante appuiera les réformes de gouvernance en amont et en aval, en se concentrant sur le niveau provincial mais en incluant également certaines communes, afin d'améliorer la qualité des services publics fournis à la population. En outre, elle se concentrera sur les améliorations fondamentales concernant le recouvrement des recettes propres et la gestion des dépenses, l'amélioration de la gestion et de l'organisation des ressources humaines et le renforcement de la responsabilité et de la transparence.

En ce qui concerne la gestion des finances publiques, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, avec l'appui des partenaires au développement, a réalisé une série d'études diagnostic sur l'ensemble du système de gestion des finances publiques dont la plus récente a été réalisée en 2019 selon la méthodologie PEFA. En dépit des quelques progrès en matière de gouvernance économique, cette étude a permis d'identifier les principales faiblesses qui continuent à caractériser le système de gestion des finances publiques, notamment : (i) le manque de crédibilité et de la transparence budgétaire ; (ii) le faible niveau de recouvrement des recettes ; (iii) la mauvaise gestion de trésorerie et d'un système comptable de qualité ; (iv) le non-respect des procédures de passation des Marchés Publics et ; (v) l'inefficacité du système de contrôle des finances publiques.

Afin d'améliorer la gouvernance au niveau local, le gouvernement a initié les travaux d'élaboration de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière. Cette stratégie dédiée aux Provinces et Entités Territoriales Décentralisées est déjà adoptée au niveau technique. Il reste l'adoption par le Gouvernement.

Les présents termes de référence sont élaborés dans le but de recruter un consultant individuel en gouvernance locale pour assister le projet et en particulier la Ville de Kinshasa à la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.3. « Gouvernance locale » du projet Kin Elenda tout en apportant un appui technique à la Cellule de Développement Urbain de la ville de Kinshasa (CDUK) en cohérence avec les activités du Comité de pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF).

II. Objectif de la mission

L'objectif global de la mission est d'appuyer l'équipe de la CDUK dans la mise en œuvre des activités du volet gouvernance locale en faveur du Gouvernement Provincial et des Communes pilotes du Projet (Matete et Ndjili).

Sous l'autorité du Coordonnateur de la CDUK et la supervision technique de la Cellule Infrastructures (CI), l'expert en gouvernance locale a pour mission spécifique de :

- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités de mobilisation des recettes de la ville de Kinshasa (VK), y compris les communes sélectionnées, et à l'amélioration de la qualité des services publics fournis à la population à travers une gestion saine des finances publiques ;
- Appuyer les acteurs opérationnels de la gouvernance locale dans la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des réformes liées à l'administration ainsi qu'aux finances publiques au niveau de la ville de Kinshasa et des communes sélectionnées conformément aux options fondamentales retenues dans la stratégie de renforcement de la décentralisation financière ;
- Accompagner la ville de Kinshasa au travers de la CDUK dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités relatives à la rationalisation des dépenses au niveau provincial mais aussi locale ;
- Appuyer à la préparation et à la mise en œuvre des activités liées à l'amélioration de l'efficacité des services publics en général et au niveau de l'état civil en particulier;
- Appuyer la CDUK dans la mise en œuvre de la structuration en matière d'organisation administrative et financière.

Le consultant sera basé à la CDUK; il travaillera en étroite collaboration avec le COREF afin de veiller à la cohérence de sa mission avec les objectifs de la stratégie de renforcement de la décentralisation financière.

III. Résultats attendus

Les résultats de la mission sont :

- Les activités programmées de la sous-composante 2.3. « Gouvernance locale » du projet KIN ELENDA sont mises en œuvre avec l'appui du consultant ;

- Le renforcement de capacités est assuré en faveur de la VK et des deux communes pilotes ;
- Les acteurs opérationnels de la gouvernance locale au niveau de la VK et des deux communes pilotes sont appuyés dans la mise en œuvre de la réforme des finances publiques locales et l'amélioration des services au niveau de l'état civil ;
- La CDUK bénéficie d'un appui organisationnel du consultant dans sa structuration.

IV. Taches du Consultant

Le consultant aura pour taches spécifiques :

- Procéder à la Revue de la documentation disponible concernant la composante Gouvernance Locale du Projet Kin -Elenda et fourniture des appuis techniques nécessaires
- Assurer le suivi et évaluation de la mise en œuvre des réformes des finances publiques dans la ville et les communes pilotes
- Renforcer les capacités techniques des acteurs de gestion budgétaire de la ville en matière de préparation, exécution et transparence du budget et en matière de gestion de trésorerie
- Inclure des activités liées à la transparence budgétaire pour améliorer la performance budgétaire en termes d'exécution au niveau provincial et locale ;
- ~~Elaborer les termes de référence des activités de la sous composante~~ Gouvernance Locale du projet ainsi que les budgets et chronogrammes y afférents en rapport avec les résultats attendus
- Appuyer le projet dans la revue des livrables des différentes études de la sous-composante gouvernance locale
- Appuyer le projet dans la conduite des activités relatives à la mobilisation des recettes propres de la ville et des communes pilotes pour assurer un meilleur recouvrement des recettes propres qui se rapprochent du potentiel fiscal de la ville et des communes pilotes la maîtrise du potentiel fiscal et non fiscal et un meilleur recouvrement
- Appuyer les activités de communication et de renforcement du civisme fiscal
- Mener toute autre activité en relation avec l'accomplissement de l'objectif général de sa mission.

V. Livrables

Le consultant produira un rapport diagnostic 3 mois après sa prise de fonction.

- Le consultant produira un rapport trimestriel au plus tard 15 jours qui suivent la fin trimestre considéré. Ce rapport fera le point sur ses réalisations durant la période en rapport avec les activités du volet gouvernance locale. Il présentera spécifiquement les principales actions réalisées.
- Le consultant produira un rapport final de sa mission.

Toutefois, des rapports circonstanciels peuvent être demandés au consultant. Outre ces rapports, il produira autant que de besoin, à la demande du Client, des rapports verbaux, notes internes et courriels nécessaires à un exercice efficace de sa mission. Il contribuera également à la rédaction des différents rapports d'avancement du projet. Ces différents rapports seront partagés avec la CDUK et la CI en vue de leur validation formelle ; néanmoins, ils seront également partagés avec le COREF pour information.

VI. Durée de la mission

La durée de la mission est de 12 mois, renouvelable en cas de besoin, après une évaluation jugée satisfaisante par la Coordination du Projet et l'IDA. Le contrat sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

La mission est prévue à Kinshasa.

VII. Qualifications du consultant

Le consultant individuel devra avoir les compétences minimales ci-après :

- Disposer d'un diplôme universitaire (minimum BAC+5) dans l'un des domaines suivants : planification urbaine, droit public, finances publiques, sciences économiques ou de gestion, ou tout autre domaine équivalent avec une spécialisation en gouvernance territoriale ou locale ;
- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle globale dans la conception et ou la mise en œuvre des projets de développement local, de gestion des finances des gouvernements locaux, décentralisation administrative et financière, et dans les systèmes de transferts fiscaux ;
- Justifier d'au moins deux (2) missions similaires dont une en Afrique subsaharienne dans le renforcement de capacités des administrations locales en finances publiques ou dans l'accompagnement des administrations locales en gouvernance financière durant les cinq (5) dernières années ;

- Avoir au moins une expérience dans le domaine de la gestion des finances publiques au niveau local/provincial ou d'une entité territoriale décentralisée ;
- Avoir une bonne connaissance de grandes réformes de finances publiques inscrites dans le Plan stratégique de la réforme des finances publiques de la RDC et de la Stratégie de renforcement de la décentralisation financière en RDC serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux comme la Banque mondiale, BAD, UE, PNUD, etc ;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique et de la langue française.

VIII. Obligations du Client

Le consultant individuel recruté par la Cellule Infrastructures sera mis à la disposition de la Ville de Kinshasa et travaillera en étroite collaboration au sein de la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK)

La Cellule Infrastructures assumera l'ensemble des tâches fiduciaires, à savoir :

- la gestion fiduciaire du contrat (liquidation, paiement de la rémunération du consultant, ...
- L'interface avec la Banque mondiale.

Pendant la même période, la CDUK, quant à elle, assurera les tâches essentielles suivantes :

- Mise à la disposition du Consultant des documents du projet, des études et toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission ;
- Suivi de la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- Validation des rapports du consultant en lien avec la Cellule Infrastructures et la CDUK
- Evaluation des performances du consultant en lien avec la Cellule Infrastructures et la CDUK